

**DECLARATION POLYVALENTE DE SORTIE  
D'UN ENTREPOT FISCAL  
(Entrepôt fiscal de stockage ou usine exercée)**

**DECADE DU  
MOIS**

**PPE**

<b>1</b>	<b>ETABLISSEMENT</b> (Nature douanière, désignation et adresse complète de l'établissement)	<b>BUREAU DE DOUANE DE RATTACHEMENT</b> (Nom et adresse complète du bureau)  Enregistrée sous le numéro  (CACHET DU BUREAU)		
Nous (raison sociale et adresse du déclarant)  Déclarons, sous les peines de droit, d'une part, que tous les produits qui, durant la période précisée ci-dessus, ont été mis à la consommation ou livrés à l'avitaillement à la sortie de l'établissement pétrolier sous douane susvisé sont repris dans les déclarations ci-jointes en fonction de leurs régimes douaniers respectifs et, d'autre part, que toutes les indications figurant dans ces déclarations sont sincères et véritables. Les déclarations jointes sont indiquées ci-contre par leur nombre dans la case correspondante. Nous précisons qu'elles sont établies sous le couvert de notre soumission générale cautionnée pour opérations diverses, outre notre soumission générale cautionnée de crédit d'enlèvement. Nous demandons / ne demandons pas <sup>1</sup> à payer la taxe sur la valeur ajoutée mensuellement au vu d'une déclaration récapitulative distincte.  A _____, le _____ (Signature du représentant du déclarant suivi de son nom en majuscules)		<b>DECLARATIONS JOINTES</b>  <input type="checkbox"/> <b>DECLARATION(S) RECAPITULATIVE(S) DE MISE A LA CONSOMMATION <b>SG1</b></b> N° _____  <input type="checkbox"/> <b>DECLARATION(S) RECAPITULATIVE(S) DE MISE A LA CONSOMMATION OU D'AVITAILLEMENT <b>AH1</b></b> N° _____  N.B. : Les déclarations récapitulatives des autres opérations doivent être parallèlement déposées auprès du bureau de douanes de rattachement de l'entrepôt fiscal sus-visé, dans les délais prévus par la réglementation.		
<b>CONTROLE DOUANIER</b>				
<b>DONNEES COMPTABLES</b>				
LIQUIDATION n°	CODE TAXE	CODE REGION	MONTANT en Euros	Quittance n°  Date
- Droits de douane				
- TICPE Supercarburants				
- TICPE Gazole				
- TICPE E10				
- TICPE autres				
- TVA				
<b>DROITS ET TAXES LIQUIDES</b>				
TVA DIFFEREE				
<b>DROITS ET TAXES A PAYER</b>				

<sup>1</sup> supprimer la mention inutile

## **DÉCLARATION POLYVALENTE P.P.E. DE SORTIE D'UN ENTREPOT FISCAL**

### **1. Note liminaire**

Ce document est utilisé à la sortie des entrepôts fiscaux de stockage et des usines exercées. Il est rempli en trois exemplaires par l'opérateur.

### **2. Rubriques à compléter**

#### a. DECADE DU / MOIS

Indiquer en chiffres la période à laquelle se rapporte la déclaration.

*Ex :* DECADE DU 01/06/09 au 10/06/09

*Ex :* MOIS 06/09

#### b. Établissement

Indiquer successivement :

- la nature douanière de l'établissement (entrepôt ou usine exercée) ;
- le nom de la société qui a la qualité de titulaire de cet établissement ;
- l'adresse complète de cet établissement.

#### c. Bureau de douane de rattachement

Indiquer le nom et l'adresse postale complète du bureau de douane contrôlant l'établissement pétrolier.

#### d. Enregistrée le :

Cet emplacement est réservé au service des douanes qui porte la date et le numéro d'enregistrement de la déclaration et appose le cachet d'authentification du bureau.

Ce numéro est différent de celui porté sur chacune des déclarations jointes.

#### e. Texte et signature de la déclaration

Le texte du dispositif juridique de la déclaration ("Nous... distincte") doit être complété par la raison sociale et l'adresse de la société déclarante (société détentrice des produits déclarés) et signé par un mandataire dûment habilité. La signature de celui-ci doit être précédée de la mention "Par procuration" et suivie du nom du mandataire en caractères majuscules.

#### f. Déclarations jointes

Cocher les cases nécessaires et indiquer les numéros d'enregistrement de chacune des déclarations jointes.

#### g. Données comptables

Indiquer dans ce cadre :

- le libellé des droits et taxes éventuellement exigibles ;
- le code taxe national afférent à chaque type de droits et taxes, et, le cas échéant, le code de la région attributaire ;
- le montant cumulé de chacun des droits et taxes repris sur les différentes déclarations jointes ;
- éventuellement, le montant de la taxe sur la valeur ajoutée que le déclarant demande à payer par déclaration mensuelle distincte.

Le service de douanes complète en tant que de besoin les mentions relatives au "n° de liquidation", au "n° de quittance" et à la "date".